

Ecole inclusive : mobilisons-nous dès septembre !

Alors que le nombre d'élèves notifiés pour un accompagnement est en hausse constante, les moyens n'ont pas été mis en place pour améliorer les dispositifs d'accompagnement et recruter le personnel nécessaire. Pourtant, le ministère, le rectorat et la DSDEN des Alpes-Maritimes présentent l'inclusion comme une priorité et une réussite.

IL FAUT DES MOYENS POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Dans les Alpes-Maritimes, comme dans toute l'académie, les moyens mis en œuvre pour l'inclusion sont insuffisants. Qu'il s'agisse des AESH, avec la mise en place des PIAL, des PsyEN qui doivent exercer dans un nombre d'établissements croissant, ou des enseignant·e·s référent·e·s handicap qui traitent parfois six fois plus de dossiers qu'auparavant, personne ne voit d'amélioration. Les enseignant·e·s spécialisé·e·s et les enseignant·e·s en UPE2A souffrent aussi de ce manque de moyens et cette injonction à faire plus avec moins.

A SUD éducation, nous pensons que l'inclusion doit réellement être une question prioritaire dans l'Éducation nationale, mais qu'elle ne peut être sérieusement mise en œuvre sans mesure conséquente et sans recrutement de personnel.

LES PIAL : PRÉCARISANTS ET INADAPTÉS

Instaurés en 2019 par la loi dite « de l'école de la confiance », les pôles inclusifs pour l'accompagnement localisé (PIAL) sont censés permettre une meilleure organisation et un meilleur suivi des élèves en situations de handicap.

Toutefois, ils servent surtout à augmenter le nombre d'élèves que suivent les AESH, parfois six ou huit, et surtout dans des établissements différents ! En effet, les PIAL rattachent les AESH à une zone géographique, et non plus à un établissement, sans permettre pour autant de décharge pour les trajets entre établissements en cas d'affectation multiples.

De plus, il n'est pas rare que l'on rajoute en cours d'année, un, deux ou trois élèves à un·e AESH qui intervient dans un des secteurs des Alpes-Maritimes, solution inadaptée à la situation : à la place, il serait préférable de recruter massivement !

A cela s'ajoute la précarité dans laquelle sont mis·es les AESH, question non prise en compte par les PIAL. Rappelons que le salaire d'une AESH est de 750€ net en moyenne.

SUD éducation 06 revendique

- l'abandon des PIAL

- le recrutement de personnel spécialisé et d'accompagnement
- l'intégration à la fonction publique des personnels précarisés

**Pour soutenir une véritable politique publique d'inclusion
scolaire, adhérez à SUD éducation !**